



*Pourquoi ce qui était possible
dans un pays ravagé par la
guerre ne le serait plus
aujourd'hui
dans un pays où le PIB n'a
cessé de croître?*

**Extraits du
Programme du CNR
(Conseil National de la
Résistance)**

*La précarité,
c'est l'affaire de tous!*

20 JANVIER → 8 FÉVRIER 2011
ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES ASSISTANTES MATERNELLES
ET DES ASSISTANTES FAMILIALES À LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE
 DÉPARTEMENTALE DU VAL-DE-MARNE

Entre le 20 janvier et le 8 février 2011, les assistantes maternelles et les assistantes familiales agréées par le Val-de-Marne vont pouvoir voter pour être leurs représentants à la Commission Consultative Paritaire Départementale, la CCPD.
 Elles pour 6 ans, ces collèges vont représenter toutes les assistantes maternelles et familiales du Département quel que soit leur type d'agrément.

Pour votre bulletin :
 SDSU 94 / FSU
 Hôtel du Département
 avenue du Général de Gaulle
 94000 Créteil
 Tél : 01 43 20 88 04
 mail : ccpsd@valdeparis.fr

DÈS LE 20 JANVIER, VOTEZ POUR LES CANDIDATES DU SDSU 94 / FSU

COMMENT VOTER ?
 • Nous vous conseillons de voter dès le 20 janvier 2011, sans attendre la date limite de clôture.
 • Pour que votre vote soit valide, il faut voter pour la liste entière sans rayer aucun nom.
 • Il faut mettre votre bulletin de vote dans l'enveloppe de couleur, puis mettre cette enveloppe dans l'enveloppe blanche, qui n'a pas besoin d'être timbrée.
 • N'oubliez pas d'indiquer au dos de l'enveloppe blanche votre nom, votre adresse, et de la signer, pour pouvoir authentifier votre vote.

Rédaction:
 Catherine Anglesio
 Josselyne Lambertin
 Laurence Trublereau
 Tirage: Guy Malzac

Sommaire

- 2 Edito
- 3 Salaires
- 4,5 Conseil National de la Résistance
- 6 Lycées professionnels
- 7 Perte d'autonomie
- 8,9 Action contre la précarité

Livre disponible à la FSU94

Ce livre est le fruit de l'activité du Chantier Travail de l'Institut de recherches de la FSU.

Le travail enseignant est peu visible. Il n'en est pas moins réel et pénible. Ce livre veut donner à voir l'invisible, souligner les tensions et les évolutions. Il veut le faire en croisant, avec le regard et l'analyse de chercheurs, la parole et les témoignages d'enseignants et de militants rencontrés pour certains lors des stages et des forums animés par le Chantier Travail de l'Institut de Recherches de la FSU. Mais ce dévoilement n'a pas pour finalité la déploration. Il ne vise pas non plus à placer les enseignants dans un quelconque classement des métiers les plus pénibles ou les moins reconnus. Il est indissociable de la volonté de transformer ce travail que l'on rend visible. Le transformer, parce que derrière ce travail, il y a des hommes et des femmes, de la souffrance parfois qui dévore le reste de l'existence mais aussi des satisfactions qui l'illuminent. Il est urgent de faire du travail réel un objet non seulement d'analyse mais de revendications et de luttes, comme le montrent les expériences syndicales de réappropriation du travail.

Cette nouvelle année s'annonce sous le signe de la désastreuse continuité de casse des services publics. Dans l'Education Nationale, 16 000 postes seront supprimés à la rentrée 2011; alors que les effectifs sont en hausse.

Sur notre département, nous savons d'ores et déjà que pour le 1^{er} degré, ce seront 20 postes en moins pour 577 élèves supplémentaires; dans les collèges, 3 postes créés pour 834 élèves en plus. Dans les lycées de l'académie, ce sont 250 postes en moins pour 166 élèves prévus en plus. Dans l'enseignement professionnel, 30 postes en plus pour 236 élèves supplémentaires, dotation qui ne permettra pas de respecter les horaires légaux des Bac Pro 3 ans. Enfin, perte de 25 postes dans l'administration.

La prime versée aux chefs d'établissements qui accompagneront au mieux cette politique est proprement scandaleuse!

Aux suppressions de postes s'ajoutent des attaques toujours plus véhémentes contre le statut des fonctionnaires; le député UMP Mancel a fait une proposition de loi qui réduirait la Fonction Publique à ses missions régaliennes (sécurité, justice, ...).

L'objectif gouvernemental des négociations sur la précarité dans la Fonction Publique est d'introduire la notion de CDI en lieu et place du statut. Si nous y adjoignons les attaques contre la protection sociale, la suspension des allocations familiales aux familles dont les enfants sont absentéistes, c'est bien une politique de classe et de casse générale des solidarités qui s'installe dans notre pays.

Denis Kessler, n°2 du MEDEF, l'avait bien dit en 2007: il s'agit de défaire le modèle social français, issu du programme du Conseil National de la Résistance .

Rien n'est jamais acquis, et c'est maintenant qu'il faut continuer à se battre pour faire avancer notre société vers plus d'égalité et de justice sociale!
 Catherine Anglesio

**E
D
I
T
O
R
I
A
L**

Yves Baunay, Marylene Cahouet, Gérard Grosse, Michelle Olivier, Daniel Rallet (coord.)

LE TRAVAIL ENSEIGNANT
 LE VISIBLE ET L'INVISIBLE

IR

Salaires



Appel des organisations syndicales de la Fonction publique

OUI A L'AUGMENTATION DES SALAIRES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Le mouvement social de l'automne 2010, qui s'est développé autour d'exigences communes sur les salaires, l'emploi et les retraites, fort du soutien d'une large majorité de la population, restera marqué par son ampleur et sa détermination. Dans cette mobilisation interprofessionnelle, les personnels de la Fonction publique ont été massivement présents.

L'ensemble des observateurs a souligné le rôle qu'ont joué dans notre pays le haut niveau de la protection sociale, les services publics et l'importance de l'emploi public pour lutter contre la crise financière. Ces atouts sont menacés par la politique d'austérité menée par le gouvernement au risque de compromettre la sortie de crise.

La politique salariale conduite dans la Fonction publique est, à cet égard et pour les personnels, particulièrement pénalisante.

Des années de politique de moindre augmentation de la valeur du point par rapport à l'inflation ont conduit à une perte considérable du pouvoir d'achat de tous les agents de la Fonction publique de l'hospitalière, de la territoriale et de l'Etat.

Le gel projeté pour 2011, celui fortement envisagé pour 2012 et 2013, créeraient une situation sans précédent, porteuse de lourds reculs sociaux et de bradage des qualifications. Et ce, d'autant qu'ils se cumuleraient avec la forte augmentation des retenues pour pension dans l'inacceptable loi de réforme des retraites.

Il est urgent d'imposer d'autres choix, d'en finir avec l'artificielle opposition emplois / salaires.

Les organisations syndicales de la Fonction publique exigent du gouvernement :

- des augmentations salariales, notamment par l'augmentation de la valeur du point, assurant le rattrapage des pertes accumulées depuis 2000 et la progression du pouvoir d'achat ;
- une meilleure reconnaissance des qualifications ;
- une amplitude réelle des carrières.

Les personnes soussignées soutiennent cet appel.

Nom et prénom	Service ou établissement	signature

Vous pouvez signer cette pétition en ligne à l'adresse:

<http://site-syndicat.org/petition/index.php?petition=10>

LA PRÉCARISATION DES RETRAITÉS S'ACCÉLÈRE ! (extraits du communiqué FSU)

Selon l'INSEE l'inflation moyenne servant de référence au calcul du taux de revalorisation des pensions a atteint 1,5% pour l'année 2010. Les retraités du public comme du privé n'ont été revalorisés que de 0,9% au 1er avril de la même année et ne connaîtront aucune revalorisation de leur pension avant le 1er avril 2011.

Contrairement aux déclarations gouvernementales, les mécanismes de la loi Fillon non seulement ne garantissent pas le pouvoir d'achat des retraités mais aucun mécanisme ne permet le rattrapage des pertes accumulées depuis des années.

(...) La perspective de nouveaux prélèvements - hausse de la CSG, assurance obligatoire, fiscalité... - envisagés par la majorité gouvernementale accentuerait les difficultés déjà criantes d'une majorité de retraités.

La FSU Retraités appelle les retraités à se mobiliser et à multiplier les interventions afin empêcher le gouvernement d'avoir recours à ses habituels stratagèmes visant à ne pas relever les pensions de plus des 2% qui permettraient de rattraper la hausse des prix. La FSU demande que des mesures spécifiques supplémentaires soient enfin prises pour corriger les inégalités fortes et pour qu'aucune retraite ne soit inférieure au SMIC à court et moyen terme. (...)

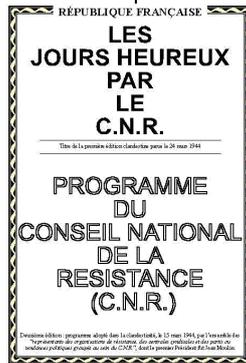
Conseil National de la Résistance

Denis Kessler, ex n°2 du MEDEF, se réjouissait en 2007 dans un article de Challenges de la destruction systématique du programme du Conseil National de la Résistance.

Ci-dessous, quelques extraits de ce programme édité clandestinement en mars 1944.

Née de la volonté ardente des Français de refuser la défaite, la Résistance n'a pas d'autre raison d'être que la lutte quotidienne sans cesse intensifiée.

Cette mission de combat ne doit pas prendre fin à la Libération. Ce n'est, en effet, qu'en regroupant toutes ses forces autour des aspirations quasi unanimes de la Nation, que la France retrouvera son équilibre moral et social et redonnera au monde l'image de sa grandeur et la preuve de son unité.



Aussi les représentants des organisations de la Résistance, des centrales syndicales et des partis ou tendances politiques groupés au sein du C.N.R., délibérant en assemblée plénière le 15 mars 1944, ont-ils décidé de s'unir sur le programme suivant, qui comporte à la fois un plan d'action immédiate contre l'opresseur et les mesures destinées à instaurer, dès la Libération du territoire, un ordre social plus juste.

C'EST LE PROGRAMME DU CNR QU'ILS ASSASSINENT!!!

Adieu 1945, raccrochons notre pays au monde !

Par Denis Kessler, Challenges, 4 octobre 2007

Le modèle social français est le pur produit du Conseil national de la Résistance. Un compromis entre gaullistes et communistes. Il est grand temps de le réformer, et le gouvernement s'y emploie.

Les annonces successives des différentes réformes par le gouvernement peuvent donner une impression de patchwork, tant elles paraissent variées, d'importance inégale, et de portées diverses : statut de la fonction publique, régimes spéciaux de retraite, refonte de la Sécurité sociale, paritarisme...

A y regarder de plus près, on constate qu'il y a une profonde unité à ce programme ambitieux. La liste des réformes ? C'est simple, prenez tout ce qui a été mis en place entre 1944 et 1952, sans exception. Elle est là. Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945, et de défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la Résistance !

(extrait)

Pourquoi ce qui était possible dans un pays ravagé par la guerre ne le serait plus aujourd'hui dans un pays où le PIB n'a cessé de croître?

Avec la FSU, refusons les attaques contre les solidarités et avançons vers une société plus juste et plus protectrice!

Conseil National de la Résistance

I - PLAN D'ACTION IMMÉDIATE (...)

II - MESURES À APPLIQUER DÈS LA LIBÉRATION DU TERRITOIRE

a) Sur le plan économique :

(...)

- une organisation rationnelle de l'économie assurant la subordination des intérêts particuliers à l'intérêt général ...
- le retour à la nation des grands moyens de production monopolisée, fruits du travail commun, des sources d'énergie, des richesses du sous-sol, des compagnies d'assurances et des grandes banques ; (...)

b) Sur le plan social :

- le droit au travail et le droit au repos, notamment par le rétablissement et l'amélioration du régime contractuel du travail ;

- un rajustement important des salaires et la garantie d'un niveau de salaire et de traitement qui assure à chaque travailleur et à sa famille la sécurité, la dignité et la possibilité d'une vie pleinement humaine ;

- la garantie du pouvoir d'achat national pour une politique tendant à une stabilité de la monnaie ; la reconstitution, dans ses libertés traditionnelles, d'un syndicalisme indépendant, doté de larges pouvoirs dans l'organisation de la vie économique et sociale ;

- un plan complet de sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se le procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'État ;

- la sécurité de l'emploi, la réglementation des conditions d'embauchage et de licenciement, le rétablissement des délégués d'atelier ;

- une retraite permettant aux vieux travailleurs de finir dignement leurs jours ;

- la possibilité effective pour tous les enfants français de bénéficier de l'instruction et d'accéder à la culture la plus développée, quelle que soit la situation de fortune de leurs parents, afin que les fonctions les plus hautes soient réellement accessibles à tous ceux qui auront les capacités requises pour les exercer et que soit ainsi promue une élite véritable, non de naissance mais de mérite, et constamment renouvelée par les apports populaires.

*Pour Denis
Kessler,
« Il s'agit
aujourd'hui de
sortir de 1945,
et de défaire
méthodiquement
le programme du
Conseil
National de la
Résistance ! »*

Rentrée 2011 illégale dans les lycées professionnels

Non content de participer activement à la casse du service public d'Education Nationale mise en œuvre par le gouvernement, le Rectorat se permet de ne pas respecter les textes régissant les horaires en Baccalauréat Professionnel.

La généralisation du Bac Pro 3 ans a été voulue par une partie du patronat, notamment par l'UIMM (Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie) et ce que l'on peut appeler ses relais syndicaux tels que le SNETAA-FO et le SGEN-CFDT; elle a conduit à la création de grilles horaires tri-annualisées (décret du 11 février 2009) et à l'attribution d'un volant d'heures à répartir au choix des équipes pédagogiques voire tout simplement au choix du chef d'établissement dans certains cas.

Sous prétexte d'autonomie des établissements sur la répartition des horaires et des semaines de formation en entreprise, le Ministère organise la déréglementation et l'inégalité dans la formation. Ces nouvelles grilles horaires n'ont apporté que discorde entre les enseignants et disparités quant aux nombres d'heures disciplinaires allouées à chaque élève.

Trouvant que la voie professionnelle est encore « trop bien lotie », le Rectorat réitère sa transgression en amputant les dotations horaires 2011-2012 de plus de 10 % par rapport à la dotation due selon les grilles horaires de bac pro 3 ans. Dans les filières tertiaires, par exemple, pour deux divisions, seulement 3 groupes - au lieu de 4 - sont financés en heures complémentaires dédiées au dédoublement. Pour une division de 24 élèves la dotation du rectorat s'élève à 39,5 heures quant il en faut 45 heures. Ainsi, pas moins de 5 heures 30 sont amputées à une seule division... En septembre 2011, certains élèves ne bénéficieront donc pas d'un nombre d'heures de cours suffisant - 12 heures au lieu de 14 en professionnel par exemple - et les conditions de travail des enseignants vont encore s'aggraver - avec moins de séances en groupes et des classes toujours aussi importantes.

Ces coupes sombres ne suffisant pas à atteindre les objectifs de suppressions de postes fixés par le ministère, les heures ZEP pour élèves en difficulté ont tout bonnement disparu des DHG ! Le Recteur sait bien qu'il sera récompensé pour cette gestion comptable cynique qui contredit allègrement le discours officiel sur la revalorisation de la voie professionnelle.

Alors que la « rénovation » de la voie professionnelle avait pour leitmotivs l'égalité de dignité entre les voies de formations et l'élévation du niveau de qualification, par leurs actes, le Ministère et le Rectorat organisent le contraire.

Dans un contexte de restriction budgétaire, ils n'ont aucun scrupule à ne pas respecter des textes qu'ils ont eux même établis, au détriment bien entendu des élèves.

Pareillement, l'offre de formation paye aussi les pots cassés puisque les seules ouvertures possibles de mentions complémentaires à la rentrée 2011 le sont en apprentissage.

Pour le Rectorat c'est à financement zéro, mais pour l'élève c'est moins de choix et un niveau de formation qui se dégrade.

C'est bien l'abandon de la voie Professionnelle Initiale Publique sous statut scolaire qui est en marche car en langage technocratique, rénovation signifie démantèlement.

Le SNUEP-FSU demande :

- L'ABANDON DES GRILLES TRI-ANNUELLES POUR LES BAC PRO ET LE RETOUR À UNE GRILLE HEBDOMADAIRE
- LE RÉTABLISSEMENT DES SEUILS DE DÉDOUBLEMENT PAR DIVISION
- L'AFFECTATION NATIONALE PAR DISCIPLINE DES HORAIRES À EFFECTIFS RÉDUITS : VOLUME COMPLÉMENTAIRE, ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ, ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX LIÉS À LA SPÉCIALITÉ

Perte d'autonomie, un enjeu qui nous concerne tous.

L'Insee annonce 200 000 centenaires en France en 2060, cela ne représentera que 0,3% de la population française prévue à cette date. Loin, très loin des catastrophes annoncées. La grande majorité de ces centenaires sera en bonne santé si la dégradation des conditions de travail et de l'accès aux soins n'inverse pas la tendance actuelle. La réalité de l'allongement de l'espérance de vie à la naissance et de l'espérance de vie après 60 ans obligent à prévoir un ajustement de la politique sociale, en espérant que les politiques de démantèlement de la Sécurité sociale, la loi HPST ou la loi Woerth sur les retraites n'infléchiront pas les projections des statisticiens vers une démographie à la russe!

Le budget 2011 et le Projet de loi de financement de la Sécurité Sociale qui intègre le Risque Vieillesse, le rapport Rosso-Debord sur la prise en charge des personnes âgées en situation de handicap n'ont qu'une entrée économique. Pour eux, l'Etat ne doit pas dépenser plus. Le nombre de retraités augmentant, aucun débat ne serait possible : il faut partager le gâteau et réduire la part consacrée à chacun.

Même logique financière que pour les retraites. Les politiques essaient de nous faire croire que la seule voie possible est celle de la fin des solidarités collectives, le retour à la seule responsabilisation individuelle en matière de prévoyance et donc au recours à l'assurance privée. Cqfd... A tel point que de nombreux articles de presse, ces dernières semaines, assurent que le financement de la perte d'autonomie sera le moyen de faire « sauter les derniers tabous » en matière de Sécurité Sociale.

Les principes de solidarité qui ont servi de socle à toute la politique sociale mise en place en 1945 sont oubliés voire remis en cause (voir liquidation des acquis du Conseil National de la Résistance dans article précédent) jugés plutôt à partir des dernières propositions gouvernementales.

Depuis plusieurs années les rapports se multiplient : Gisserot, CNSA, Héran... Ces dernières semaines

c'est celui de Valérie ROSSO-DEBORD qui tient la une de l'actualité. Ci dessous les principales propositions de ce rapport :

- Obligation de souscrire une assurance (privée ou mutualiste) dès 50 ans
- Relever pour les retraité(e)s la CSG de 6,6% à 7,5%
- Création d'une CSG à 3,8% pour tous les retraités à très faibles ressources qui ne paient pas de CSG aujourd'hui
- Création d'un deuxième « lundi de Pentecôte » pour les salariés actifs, une contribution de 0,3% pour les retraités
- Exclure de l'APA les allocataires relevant de GIR4
- Taux d'APA différents selon que le bénéficiaire accepte ou non une reprise sur succession

PROPOSITIONS DE LA FSU

Notre fédération ne découvre pas cette question. Le congrès de Lille a dégagé des lignes fortes. Nous étions déjà intervenus en audience, en février dernier, auprès de Nora BERRA, alors secrétaire d'Etat "chargée des Aînés", pour présenter nos propositions. La FSU et ses syndicats ne seront pas absents du débat qui s'ouvre.

Deux axes forts :

1. Pour un Service Public des personnes âgées

Cette dimension permet de répondre aux nouveaux besoins et d'ouvrir un droit universel à la compensation d'un déficit fonctionnel quel qu'en soit l'origine (handicap, maladie, vieillissement...) et sans distinction d'âge. Elle permettrait aussi de répondre aux besoins vitaux, d'assurer l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire, la pérennité des missions et de l'accès aux soins, l'aide à domicile, l'aménagement des logements, les structures d'accueil ou milieux de vie... Les associations à but non lucratifs seraient associées à ce service public.

- une formation, un statut pour les personnels

Un plan de formation initiale et continue comprenant des référentiels nationaux devra être défini sous la responsabilité conjointe de l'Education Nationale, de l'Université et du Ministère de la santé. Un statut pour ces nouveaux

métiers -s'appuyant sur les statuts existants des fonctions publiques - devra être mis en place offrant une garantie et des perspectives de carrière pour ces personnels.

- une politique réelle de prévention

Une politique de santé devra se mettre en place tout au long de la vie et prendre en compte tous les aspects de la vie de la personne (conditions de travail, soins et suivi médical...)

2. Les financements

Notre conception de la prise en charge de la perte d'autonomie nous amène à refuser toute réponse qui isolerait cette question de la problématique générale de la protection sociale. Doit-elle prendre place au sein de l'assurance maladie 5ème risque ? Oui si cette organisation a bien l'ambition d'ouvrir un droit universel. Nous réaffirmons nos choix solidaires et notre volonté de promouvoir une sécurité sociale capable de faire face aux défis du XXIème siècle, aux progrès médicaux, aux besoins nouveaux liés à l'évolution de notre société comme la compensation de la perte d'autonomie.

Nous proposons de débattre de la modification et l'élargissement des cotisations patronales à l'ensemble de la valeur ajoutée des entreprises permettant des financements solidaires et pérennes fondés sur une meilleure répartition des richesses créées.

OUVRONS UN VRAI DEBAT

Les penseurs libéraux veulent faire de la question de la perte d'autonomie un « cheval de Troie » contre la Sécurité Sociale. Dans la continuité de la bataille sur les retraites les forces sociales doivent s'engager dans cette problématique pour poser devant le pays les choix de société, les choix politiques qui sont les véritables enjeux des réponses à apporter.

La FSU et ses syndicats sont prêts à travailler, à débattre avec tous ceux qui partagent l'ambition de construire une société où chacun a droit à une vie digne et citoyenne.

20 janvier: action nationale contre la précarité



Rencontre PREFECTURE/SYNDICATS sur la précarité

Suite au rassemblement devant la préfecture, une délégation intersyndicale composée de 2 CGT, 2 FSU et 1 Solidaires a été reçue le 20 janvier 2011 par le chef de cabinet du Préfet du Val de Marne et le secrétaire général de la préfecture.

Nous avons tout d'abord exposé la situation ainsi que nos revendications :

Situation :

Force est de constater qu'il y a de plus en plus de précaires dans les 3 Fonctions Publiques ; avec une augmentation de 3% par an en moyenne.

Pourcentage de précaires

dans les 3 FP:

FPE et FPH: + de 14%

FPT: + de 20%

+ de 14% des personnels de la FPE et de la FPH sont des personnels précaires
+ de 20% des personnels de la FPT sont précaires.

Les conditions de travail sont dégradées : multiplication des contrats de courte durée, recours massif au temps partiel, fort turn over, ce qui entraînent des conséquences lourdes pour les personnels, et néfastes au bon fonctionnement des services.

Revendications :

Plan de titularisation rapide, ouvert à tous ceux qui ont eu un lien professionnel avec la FP, en poste ou au chômage, et pas uniquement pour ceux en CDI, avec prise en compte des services effectués.

Garantie de réemplois pour les non titulaires.

Arrêt du recrutement de contractuels et de vacataires.

Des créations d'emplois pour couvrir les besoins.

Contre le contrat de projet.

Etendre les compétences des CCP, entre autre afin qu'elles puissent être saisies

des causes en cas de non renouvellement de contrat.

Création de corps ou cadres d'emplois d'accueil lorsqu'ils n'existent pas (AVSi, assistantes maternelles ou familiales, ...)

Réserver des emplois d'AED aux étudiants qui préparent les métiers enseignants, permettant de réduire leur temps de travail en maintenant leur salaire.

Nous avons par ailleurs souligné que les 2 reculs du gouvernement, concernant les contrats de projets et l'accès de tous les CDD et CDI aux mesures de titularisation, devaient être formalisés par écrit.

Compte-rendu des échanges:

Le chef de cabinet a affirmé qu'il n'était pas question de mettre en place une FP à 2 vitesses, mais qu'il fallait conserver une certaine « souplesse » afin de répondre à des besoins marginaux et temporaires.

Les négociations nationales doivent accorder des droits quasi identiques aux personnels des FP en CDI, mais sans leur accorder le statut de fonctionnaires.

Nous avons répondu que la masse des contractuels qui sont actuellement utilisés ne sont pas sur des besoins qui relèvent de la réalité évoquée, puisqu'ils ont beaucoup d'ancienneté.

20 janvier: action nationale contre la précarité

Ces personnels non titulaires sont sur des postes pérennes (nous avons pris l'exemple de l'éducation, avec des contractuels par manque de TZR, AED, AVSi, ..), ce qui démontre bien que la politique engagée n'est pas celle d'une embauche de contractuels « à la marge ».

Nous avons également rappelé que le gouvernement faisait le choix d'embaucher des contractuels parce que moins bien payés, plus malléables et plus facilement licenciés au gré des réorganisations et des réductions budgétaires.

Nous avons souligné que cette politique conduit à l'abandon de certaines missions et de l'expertise du service public (ex : la santé et la sécurité sanitaire).

Nous avons réaffirmé que l'article 3 du statut des fonctionnaires, qui stipule que les emplois doivent être pourvus par des personnels titulaires devait être respecté. Il est inacceptable que coexistent au sein de la FP 2 types de personnels ; les fonctionnaires titulaires et les contractuels (CDD ou CDI). Il faut titulariser tous les contractuels.

Le directeur de Cabinet a voulu démontrer que le CDI public était une stabilisation des personnels, équivalente à celle des CDI du privé.

Nous avons répondu qu'un fonctionnaire doit être indépendant des pressions extérieures et c'est pourquoi tous les personnels doivent être sous statut. Le CDI, qu'il soit public ou privé, ne répond pas à cette exigence.

Le directeur de Cabinet, a voulu exposer ce qu'il estime être l'avantage d'une contractualisation préalable à l'embauche, avec aide à la préparation des concours.

Nous avons refusé cette logique qui n'est pas le mode de recrutement normal des fonctionnaires. Le CDI ne doit pas faire fonction de pré-recrutement. Nous avons demandé que soient mis en place des plans de recrutement de fonctionnaires dans les trois fonctions publiques pour qu'il n'y ait pas besoin de recours à des personnels hors statut.

Avant de conclure l'audience, nous avons souligné que le projet du gouvernement ne se donne pas les moyens de résorber la précarité massive qui existe et se développe dans les trois versants de la Fonction Publique, et, qu'au contraire, il s'agit de la légaliser pour mieux l'étendre et la pérenniser !

Nous avons clos l'entretien en soulignant l'attente et l'indignation des collègues (titulaires comme non titulaires) sur cette

question et en soulignant que nous jugerons la volonté du gouvernement de régler la question de la précarité dans les trois fonctions publiques, au nombre de postes qu'il réservera pour la titularisation des précaires. Nous avons rappelé en début d'entretien, qu'en 1983, pour chaque Maître Auxiliaire en fonction, le gouvernement de l'époque avait prévu un support budgétaire définitif afin d'assurer la titularisation de tous.

FPE: Fonction Publique d'Etat

FPT: Fonction Publique Territoriale

FPH: Fonction Publique Hospitalière

AVSi: Auxiliaire Vie Scolaire Individuel

AED: Assistant d'Education

Nouvelle provocation: attaque frontale contre la Fonction Publique !

Faisant suite aux propos de Christian Jacob, le député UMP Jean-François Mancel dépose une proposition de loi visant à « réserver le statut de la Fonction Publique aux agents exerçant une fonction régaliennne » (justice, sécurité intérieure et extérieure, souveraineté économique et financière).



LA BANQUE DU MONDE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Pour vous occuper sereinement
de l'avenir des autres, nous vous aidons
à construire le vôtre.

> Prêts immobiliers, crédits consommation, épargne, assurances,
tous les services **d'une banque 100% éducation nationale**

Crédit  Mutuel
Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr

Crédit Mutuel Enseignant en Ile de France
Créteil • Evry • Paris Quartier Latin • Paris Haussmann
Versailles • Paris la Défense
Tél. : 0820 09 99 89*

photos : Gettyimages

* N° Indigo : 012 4110166